

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : F M

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone : ou portable

Adresse mail :

Pièces à joindre : → Un R.I.B

→ Photocopie d'une pièce d'identité → CV (facultatif)

→ Photocopie de l'attestation d'assuré social → Autorisation parentale (ci-contre)

→ Attestation d'assurance responsabilité → Justificatif de domicile

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service administratif de la commune de Pleslin Trigavou aux fins de : gestion et suivi des inscriptions au dispositif "argent de poche".

Le dossier sera conservé pendant une durée de 2 ans à compter de la date de remplissage du dossier par les familles, les pièces justificatives comptable de l'ordonnateur seront conservées pendant une durée de 10 ans.

Au-delà de ces durées, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont : les services jeunesse et finances de la commune, le maire et le trésor public.

La commune de Pleslin Trigavou pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement General Européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le maire par courrier à cette adresse : 02, Place du Dr Guy Jourdan 22490 PLESLIN TRIGAVOU ou par mail à cette adresse : mairie.pleslin.trigavou@wanadoo.fr.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte
Chaque candidature sera examinée par la municipalité, vous serez contactés en cas de réponse positive.

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

- La commune de Pleslin Trigavou ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale

- La commune de Pleslin Trigavou s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant

Prénom :

Nom :

Domicilié(e) :

à participer à l'opération « argent de poche »

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à Le / /

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »